

Procès-verbal du Conseil d'école du Lundi 22 juin 2020 (sous réserve d'approbation)

Etaient présents à cette réunion :

- M. Olivier REYBAUT, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- M. Georges DARGENTOLLE, maire,
- Mme Karine GENIN, conseillère municipale,
- Mmes Céline VEDEL, Émilie PERICAUD, Sophie VILLAMAYOR BETTINI, et Mrs Nicolas COUSTILLAS, Stéphane DUPUY représentants des parents d'élèves,
- Mmes Véronique DUNAU, Corinne LASSARTESSE et MM. Pascal RITTI et Patrick TEXIER, professeurs des écoles,
- Mmes Marie-Line CELERIER, Amélia CHAUVIER, DDEN,
- Mme CONTRÉ Aurélie, directrice de l'école,

Horaires de la réunion : 18h15 – 19h 45

Avant de commencer la réunion, la directrice propose un tour de table de manière à présenter le nouveau conseil municipal et informe qu'il y aura un secrétaire de séance : Véronique DUNAU

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école

Le compte-rendu du précédent conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

2. Accueil des élèves jusqu'aux grandes vacances

L'école a rouvert ses portes à partir du jeudi 14 mai avec un protocole sanitaire strict : distanciation sociale, lavages des mains très fréquents, non brassage des groupes d'enfants...

L'équipe pédagogique en lien étroit avec la municipalité a organisé cette reprise en choisissant dès le départ de partager les classes en deux de manière à se laisser une marge de manœuvre pour accueillir les enfants de personnel prioritaire ; la municipalité a également mis à disposition un personnel pour organiser un service de garderie sur le temps scolaire.

Mme Contré tient à remercier sincèrement la municipalité qui a été toujours été disponible et qui a permis que la reprise se passe le mieux possible.

Mr Dargentolle remercie également toute l'équipe pédagogique pour son investissement et son organisation.

Depuis aujourd'hui, le 22 juin, l'école est redevenue obligatoire pour tous les élèves. Un nouveau protocole a été publié mercredi 17 juin ; il assouplit les règles de distanciation sociale.

A l'école élémentaire, il est recommandé d'avoir 1 mètre latéral entre les élèves et il n'y a plus de distanciation pour les élèves de maternelle car celle-ci est impossible à respecter avec des enfants si jeunes. En extérieur, il n'y a plus de mesures de distanciation pour les élèves d'un même groupe.

Il faut continuer à éviter le brassage des groupes ; c'est pour cette raison que l'accueil et la sortie des élèves ainsi que les récréations continuent de se faire de manière échelonnée.

Cela va durer jusqu'aux grandes vacances ; nous n'avons à l'heure qu'il est aucune visibilité sur la rentrée de septembre.

Mr Reymbaut, Inspecteur de l'Éducation Nationale prend la parole pour préciser que la rentrée, d'un point de vue organisationnel, ressemblera à celle des années précédentes tant que nous n'avons pas de consignes contraires. Toutefois, d'un point de vue pédagogique, cette rentrée sera différente : ce qui devra être revu ou appris le sera.

Mr l'Inspecteur félicite la municipalité et l'équipe pédagogique pour son travail d'accueil et l'organisation mise en place qui a permis la scolarisation d'un grand nombre d'élèves.

3. Préparation rentrée 2020

Pour le moment, voici les effectifs prévus :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	7	12	20	9	11	16	21

Soit un total de 108 élèves

Avec ces effectifs voici les répartitions envisagées pour la rentrée :

- Classe de PS / MS avec Pascal Ritti
- Classe de GS/CP avec Patrick Texier
- Classe de CP/CE1 avec Corinne Lassartesse
- Classe de CE2/CM1 avec Véronique Dunau
- Classe de CM1/CM2 avec Aurélie Contré

L'équipe pédagogique signale qu'il risque de manquer des chaises pour les enfants en CE2 et CM1 ; un point doit être fait avant la sortie des classes de manière à pouvoir passer une commande le cas échéant.

4. Compte-rendu visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail

Le 7 février, Mr Nicolas Leclerc, Inspecteur Santé et Sécurité au travail est venu effectuer une visite de l'école ; cette visite a été faite avec Mr Dargentolle, maire de la commune, Mr Chazeau, 1^{er} adjoint au maire, Mr Billard, assistant de prévention pour l'Éducation Nationale et Mme Contré, directrice de l'école.

Elle avait pour but de faire un état des lieux des locaux, des conditions de travail des personnels et de scolarisation des enfants.

A la suite de la visite un rapport a été rédigé avec des recommandations.

Les points de vigilances principaux sont les suivants :

- Il faudrait installer des séparateurs au niveau des urinoirs et entre les cuvettes au niveau des toilettes de la maternelle de manière à préserver l'intimité des enfants.
- Des systèmes anti coupe-doigts ainsi que des protections pour les angles vifs seraient souhaitables en maternelle : ces dispositifs ont été installés par les employés communaux pendant les vacances d'hiver.
- Les rallonges à prises multiples sont à remplacer par des prises murales en nombre suffisant : cela était surtout visible dans la classe des CM2 ; des travaux d'électricité sont prévus pendant les vacances d'été et les rallonges seront supprimées.
- Les mezzanines des écoles doivent être pourvues de plusieurs issues permettant une évacuation directe soit vers l'extérieur, soit au même niveau vers une circulation horizontale ou un local contigu.

En attendant, la mezzanine ne peut accueillir des élèves en l'état : il aurait été dommage de ne plus utiliser cet espace ; de fait, la municipalité a prévu pendant les congés d'été de faire poser un deuxième escalier, ce qui nous permettra de pouvoir à nouveau l'utiliser.

Mr Dargentolle explique que cet escalier sera fait sur mesure ; il longera les fenêtres côté cour et s'arrêtera au niveau de la dernière fenêtre, qui, à terme sera amenée à disparaître pour créer une deuxième issue de secours dans la classe.

Le garde-corps de la mezzanine sera également réhaussé car il n'est pas suffisamment haut.

L'inspecteur Santé et Sécurité a conclu son rapport de la manière suivante : « L'école primaire de Saint-Maurice les Brousses est une école agréable qui a fait l'objet d'une rénovation réussie tant au niveau esthétique qu'au niveau pratique. Il conviendra notamment de compléter :

- La réalisation et la mise à jour des vérifications périodiques et autres diagnostics obligatoires
- L'installation des dispositifs spécifiques aux élèves de classe maternelle.

Les quelques recommandations mentionnées dans ce rapport seront sans aucun doute suivies d'effets par des acteurs locaux très à l'écoute des partenaires. »

5. Compte-rendu financier des coopératives scolaires pour l'année 2018-2019

Ce compte-rendu est d'ordinaire fait lors du deuxième conseil d'école ; il n'a pas eu lieu en raison du confinement ; un point est donc fait lors de ce dernier conseil d'école.

Le montant des avoirs au 1^{er} septembre 2019 des différentes coopératives est le suivant :

PS-MS et MS-GS : + 9 082,44 € / CP-CE1 : + 2897.54 € / CE1-CE2 : + 3 378,58 €

CE2-CM1 : + 354.24 € / CM1-CM2 : + 700 €.

De nouveau, les enseignants remercient très chaleureusement l'Association des Parents d'Elèves (APE) qui, au travers des nombreuses manifestations qu'elle organise tout au long de l'année scolaire, alimente en grande partie les caisses des coopératives scolaires (1000 € par classe).

Les enseignants remercient également la municipalité pour sa dotation pour les sorties scolaires. (800 € par classe).

6. Animations, sorties, projets, travaux

Toutes les animations ou sorties, tous les projets ont été stoppés avec la pandémie.

- Les classes de CE1/CE2 et de CM1 devaient partir en classe de découverte ; celle-ci a été annulée ; les familles ont été remboursées. Nous espérons pouvoir organiser une nouvelle classe de découverte l'année prochaine si les conditions sanitaires le permettent.

Mr TEXIER demande à Mr REYMBAUT s'il est possible dès la rentrée de septembre de monter un dossier pour faire une classe de découverte. Mr l'Inspecteur répond que cela est tout à fait possible ; la fin de l'état d'urgence sanitaire est prévue le 11 juillet. Toutefois, personne ne sait à l'heure actuelle comment évoluera le COVID-19...

- La classe de GS/CP était engagée dans un projet autour de l'arbre avec la médiathèque Markoff de Nexon ainsi que l'association « Terre de cabanes » ; ce projet est reporté à l'année prochaine. Il en est de même pour le projet « Énergies » qui concernait les classes de CM1 et de CM2.
- Le cycle natation n'a pu avoir lieu ; une demande de devis a été faite à la Villasport de St Yrieix pour l'année prochaine pour que les élèves de cycle 3 puissent bénéficier d'un créneau. Une demande de subvention sera faite à la municipalité pour financer le transport.

A terme, l'équipe souhaiterait que tous les élèves du CP au CM2 puissent avoir un cycle piscine par an.

Mme Péricaud fait part d'une question posée par un parent d'élèves : pourquoi la piscine est-elle payante alors que c'est un enseignement obligatoire dispensé pendant le temps scolaire ?

Mme Contré explique qu'en début d'année, elle avait expliqué aux parents de sa classe que l'argent dont elle disposait sur sa coopérative scolaire ne lui permettait pas de financer les entrées de piscine ou bien qu'il serait impossible d'envisager d'autres sorties scolaires.

Une subvention avait été demandée à la mairie pour le transport ; celle-ci avait été accordée ; il restait à la charge des familles 4€/enfant/séance, soit 24€.

Il ne semblait pas logique de faire participer financièrement les familles des enfants de CM2 et pas celles de CM1.

Mr Reymbaut explique que l'école est gratuite et que l'accès à une activité, quelle qu'elle soit, sur le temps scolaire, ne pourrait être refusé à une famille qui ne peut participer financièrement.

Il évoque aussi la mise en place de classe de découverte autour du savoir-nager qui pourrait être une alternative intéressante.

- Pendant l'été, des travaux seront fait dans la classe d'Aurélie Contré : mise aux normes de l'électricité, création d'un deuxième escalier pour la mezzanine, réfection des sols et des peintures.

Une liste avec de menus travaux sera transmise à la mairie avant la sortie des classes.

7. Association des parents d'élèves

Mme Céline VEDEL, présidente de l'association de parents d'élèves dresse un bilan de l'année écoulée.

Les événements organisés ont permis de dégager 5200€ de bénéfices ; les événements les plus importants restent le loto ainsi que le spectacle de magie de TAO qui a remporté un franc succès.

Mme VEDEL fait part de son inquiétude quant à la pérennité de l'association ; en effet, à la rentrée, tous les membres du bureau sont démissionnaires ; pour pouvoir perdurer, l'APE a besoin de parents volontaires qui souhaitent s'investir à la fois dans le bureau et dans l'organisation des diverses manifestations. Une nouvelle communication sera faite lors de la réunion de rentrée pour essayer de mobiliser un maximum de parents.

La secrétaire de séance,
Véronique DUNAU

La présidente du Conseil d'école,
Aurélie CONTRÉ